

TRIBUNAL JUDICIAIRE D'ANGOULEME

Service Saisies - Cessions Rémunérations

Place Francis Louvel

CS 30214

16000 ANGOULÈME

Téléphone: 05 45 37 16 73

Télécopie: 05 45 94 94 05

Saisie des rémunérations du travail

Art. R 145-26 al 2 du Code du Travail

Mairie d'AUSSAC VADALLE

Le bourg

16560 AUSSAC-VADALLE

Numéro dossier : 2017/A286

DEBITEUR : François BARONNET

Afin de procéder à la mise en place de virements bancaires, je vous remercie de bien vouloir me faire retour d'un Relevé d'Identité Bancaire accompagné du présent courrier.

Fait au greffe, le 18 mai 2020

Le Greffier,
Mme F. MAGNANT
Adjoint administratif principal





Marc ZERDOUN & Angélique DEENEN-LAURAIN

Huissiers de Justice Associés

2 rue Raymond Audour – 16000 ANGOULEME

Tél : 05 45 95 05 76

Fax : 05 45 38 94 91

Mail : scp.zerdoun.laurain@huissier-justice.fr - Site Web : www.huissier-angouleme.com

Paiement à distance par



sur www.huissier-angouleme.com

ou par téléphone

ou par virement sur la C.D.C.

FR95 4003 1000 0100 0027 9570 E26 BIC : CDCGFRPPXXX

COPIE

TRIBUNAL JUDICIAIRE D'ANGOULEME

Palais de Justice

BP 214 Place Francis Louvel

16000 ANGOULEME

REFERENCE A RAPPELER :

Affaire : COMMUNE D'AUSSAC VADALLE

c/ BARONNET François

Vos réfs : 2017/A 286

Nos réfs : 24931/ADD/ 278

Dossier suivi par : Me DEENEN-LAURAIN

ANGOULEME, le 15 avril 2020

Je vous remercie de bien vouloir me retourner noter de laisser la saisie arrêt sur rémunérations en place et d'adresser les répartitions à venir directement à ma client :

COMMUNE D'AUSSAC VADALLE

Le Bourg

16560 AUSSAC VADALLE

Réf. EXECUT°ORD.TI 28.6.2017.suite const d'accord non respecté

Votre bien dévoué.